

Original : anglais

SUIVI DE L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

À l'instar des années précédentes, un tableau indiquant les progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne les recommandations formulées par le Comité d'évaluation des performances a été extrait pour chaque organe subsidiaire. La feuille concernant le SCRS a été jointe à celle des plénières pour information. Il convient de noter que certaines des entrées de l'extrait concernant le SCRS ont été proposées par le Président du SCRS, mais le SCRS n'a pas eu le temps de les débattre et de les approuver de manière exhaustive et peuvent donc être sujettes à changement.

Lorsque les actions ont été menées à bien, le point a été supprimé des feuilles des plénières et des organes subsidiaires, sauf dans les cas du COC et du PWG à la demande des Présidents de ces organes.

SUIVI DE L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

PLE_107/2019

Plènières								
Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	PLE	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Projet d'amendement de la Convention de l'ICCAT	2. Exhorte ses membres, faisant suite aux conclusions des travaux du Groupe de travail chargé d'amender la Convention, à déployer tous les efforts nécessaires en vue de s'assurer que les amendements à la Convention de l'ICCAT entrent en vigueur dans les plus brefs délais possibles.	COM	X		Un accord sur le texte a été dégagé. Le protocole sera signé à la prochaine réunion de la Commission de 2019.	Achever et signer le protocole.	À déterminer	
Pollution, gaspillage et engins rejetés	57. Le Comité prend note des mesures adoptées par l'ICCAT à ce jour et recommande que l'ICCAT élargisse l'ensemble de ses mesures en traitant de ses questions de réglementation. À ce titre, le Comité renvoie à la mesure CM 26-01 de la CCAMLR sur la protection générale de l'environnement pendant les opérations de pêche.	COM	X	M	Renvoyer à la Commission pour examen. Le GT sur les DCP donne également suite à cette question et devrait être orienté par la Sous-commission 4. Des travaux sont également en cours dans le cadre du processus de Kobe.	Une proposition sur les engins rejetés a été proposée en 2018, mais n'a pas été adoptée.		
Pêcheries auparavant non réglementées	58. Compte tenu du rôle important des pêcheries sportives et récréatives dans plusieurs pêcheries clefs, notamment les istiophoridés, le Comité recommande que a) le Groupe de travail soit réactivé pour exécuter son mandat; et	COM	X	S	Renvoyer à la Commission pour examen	La non-soumission d'informations pertinentes sur la pêche récréative par de nombreuses CPC a limité l'utilité de ce groupe de travail.		
	b) des mécanismes soient développés par l'ICCAT pour inclure ce secteur dans les délibérations de l'ICCAT portant sur les mesures de gestion et de contrôle de ces pêcheries.	COM	X	M	Renvoyer à la Commission pour examen	Les CPC jouent un rôle important dans la mobilisation de leurs parties prenantes dans les questions relatives à l'ICCAT.		

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	PLE	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Allocations et opportunités de pêche	63. Le Comité estime qu'il existe des attentes légitimes de la part des CPC en développement concernant la révision périodique et l'ajustement des schémas d'allocation de quotas pour tenir compte de plusieurs évolutions, notamment des changements de la distribution géographique des stocks, des modalités de pêche et des objectifs de développement des pêcheries des États en développement.	COM	X	S/M	Renvoyer aux Sous-commissions pour examen et détermination des mesures à prendre. La Commission coordonnera l'action entre les Sous-commissions.	Certaines Sous-commissions ont accompli quelques progrès.		
Allocations et opportunités de pêche	65. Lors de la détermination des schémas d'allocation de quotas à l'avenir, le Comité propose que l'ICCAT envisage d'établir une réserve dans les nouveaux schémas d'allocation (par exemple, un certain pourcentage du TAC) afin de répondre aux demandes de nouvelles CPC ou de CPC en développement souhaitant développer leurs propres pêcheries de manière responsable.	COM	X	S/M	Renvoyer aux Sous-commissions pour examen et détermination des mesures à prendre. La Commission coordonnera l'action entre les Sous-commissions.	A été accompli pour quelques espèces.		

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	PLE	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Exigences en matière de déclaration	87. Le Comité recommande que l'ICCAT envisage d'inclure une disposition dans les nouvelles recommandations, en vertu de laquelle les exigences de déclaration ne prendraient effet qu'après un délai de 9 à 12 mois. Ce délai permettrait aux États en développement de s'adapter aux nouvelles exigences et revêt une importance particulière alors que le volume et/ou la nature de la déclaration ont significativement changé. Les difficultés que rencontrent les États en développement à instaurer de nouvelles exigences de déclaration/administratives à court terme sont avérées dans le contexte de l'application. La possibilité d'appliquer immédiatement les nouvelles exigences de déclaration pour les CPC développées pourrait naturellement être maintenue si les CPC le jugent opportun.	COM	X	S	Renvoyer à tous les organes de l'ICCAT susceptibles de recommander des exigences de déclaration contraignantes pour examen lors de la rédaction de ces recommandations. La Commission coordonnera l'action entre les organes.	A été débattu dans quelques cas, mais doit être étudié au cas par cas et pourrait ne pas être pertinent pour toutes les mesures.		Veillez consulter les commentaires PWG émanant du GT IMM
Prise de décision	91. Examine ses pratiques de fonctionnement afin de renforcer la transparence dans la prise de décisions, notamment sur l'allocation des possibilités de pêche et les travaux du groupe des Amis du Président.	COM	X	S	La Commission coordonnera l'action entre les organes.	La mise en œuvre de la Rés. 16-22 permettra d'accroître la transparence du processus des Amis du Président du COC.		
Confidentialité	97. Envisage de nouvelles améliorations, par exemple en diffusant davantage de données et de documents et, en ce qui concerne les documents, d'expliquer les raisons de la classification de certains documents comme confidentiels.	COM	X	M	Renvoyer la question à la Commission/au PWG et au SCRS afin de commencer à examiner les règles de l'ICCAT en matière de confidentialité et leur application. Les ajustements nécessaires peuvent être identifiés, le cas échéant.	Tous les documents de la Commission sont accessibles au public. Seuls les jeux de données contenant des données à fine échelle fournis conformément à des normes de confidentialité sont considérés comme étant confidentiels, mais le PWG suggère de réviser cette règle.		Veillez consulter les commentaires PWG émanant du GT IMM

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	PLE	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Relations avec les non-membres coopérants	100. Envisage d'officialiser la procédure d'invitation des non-CPC.	COM	X	M	Renvoyer au COC pour examen.	Point à ajouter à l'ordre du jour du COC 2019.		
Coopération avec d'autres ORGP et organisations internationales pertinentes	103. Poursuive et renforce sa coopération et coordination avec les autres ORGP thonières dans le cadre du processus de Kobe et autrement, en ce qui concerne notamment l'harmonisation de leurs mesures de conservation et de gestion.	COM	X	S/M	Renvoyer à la Commission afin qu'elle examine la façon d'intensifier la coopération avec d'autres ORGP thonières.	La contribution du Secrétariat devrait contribuer à alimenter cette discussion. Le futur du processus de Kobe a été abordé en 2018 et le groupe de travail sur la déclaration en ligne en tiendra compte.		
	104. Poursuive et renforce sa coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales, en ce qui concerne notamment la conservation et la gestion des requins.	COM	X	S/M	Renvoyer à la Commission afin qu'elle examine la façon d'intensifier la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales sur les requins et d'autres questions.	Des travaux sont en cours avec la CGPM, la COPACO et OSPAR. L'ICCAT va également suivre le processus BBNJ de l'ONU et continuera à participer au projet des océans communs de la FAO.		
	105. Envisage de devenir membre du Réseau d'IMCS.	COM	X	S/M	Renvoyer à la Commission pour examen			
	106. Envisage de publier davantage d'informations sur sa coopération avec les autres ORGP et organisations intergouvernementales sur une partie dédiée du site web de l'ICCAT.	COM	X	S/M	Renvoyer à la Commission afin qu'elle identifie les informations complémentaires à publier sur la page web, le cas échéant. Le Secrétariat publierait les informations identifiées.			
Présentation de l'avis scientifique	116. Le Comité recommande que dans le cadre de l'approche de précaution l'avis comportant le plus d'incertitudes soit, en fait, mis en œuvre plus rapidement.	COM	X	S	La Commission coordonnera l'action entre les organes, ce qui inclut le renvoi aux Sous-commissions pour leur examen lors de la rédaction d'une nouvelle mesure de conservation et gestion ou lors de la révision d'une mesure en vigueur.	Lié à la recommandation 43.		
	117. Le Comité recommande de convenir de directives/processus explicites pour l'attribution des ressources scientifiques du Secrétariat à chaque espèce.	COM	X	S	La Commission étudiera les mesures adéquates qu'il convient de prendre, ce qui inclut le renvoi au SCRS afin d'obtenir sa contribution à ce sujet.	Le SCRS doit revoir le plan stratégique. Pourrait devoir également être examiné par le STACFAD.		À inclure dans la feuille du STACFAD au titre de 2019

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	PLE	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Adéquation SCRS et Secrétariat	118. Le Comité recommande que l'ICCAT évalue les avantages d'externaliser ses évaluations des stocks à un prestataire de services scientifiques tout en maintenant le SCRS en tant qu'organe chargé de formuler l'avis basé sur les évaluations des stocks.	COM	X	M/L	Afin d'obtenir un complément d'information, le SCRS devrait fournir un avis sur les avantages et les inconvénients d'une perspective scientifique et le STACFAD d'une perspective financière. La Commission coordonnera l'action entre les organes.			Veillez consulter les commentaires du groupe d'espèces sur les istiophoridés du SCRS
Stratégie à long terme du SCRS	122. Le Comité recommande de mettre en œuvre un processus visant à inclure officiellement les priorités scientifiques avec des implications de financement dans le budget pour financer les activités du plan stratégique. Cela pourrait être obtenu par un quota de recherche scientifique.	COM	X	S	Renvoyer à la Commission pour qu'elle demande au Secrétariat d'inclure les recommandations pertinentes du SCRS ayant des implications financières dans le projet de budget biennal. Le SCRS devrait continuer à classer ses recommandations par ordre de priorité. Le STACFAD devrait examiner et fournir un avis sur les options viables de financement des priorités scientifiques qui ne peuvent pas, ou ne devraient pas, être financées au moyen du budget ordinaire.	Lié à la recommandation 117. Actuellement en cours d'examen par le STACFAD.		
Prise de décision	1. Prie instamment ses CPC de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que les travaux du Groupe de travail chargé d'amender la Convention débouchent sur des résultats positifs. Ceci inclut également un accord: 1b) sur une application provisoire (de facto) d'une partie ou de la totalité des amendements à la Convention de l'ICCAT à compter de leur adoption.	CWG	X		Cette question devrait être examinée dès que les amendement de la Convention auront été convenus.	À décider dès que l'ensemble d'amendements actuels aura été adopté.		
Prise de décision	90. S'assure que les amendements à la Convention de l'ICCAT portant sur la prise de décisions et les procédures d'objection soient provisoirement appliqués à compter de leur adoption officielle.	CWG	X	M	Cf. recommandation 1 (b) pour les actions proposées	À décider dès que l'ensemble d'amendements actuels aura été adopté.		

SUIVI DE L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

PLE_107/2019

Groupe de travail chargé d'amender la Convention

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Prise de décision	b) sur une application provisoire (de facto) d'une partie ou de la totalité des amendements à la Convention de l'ICCAT à compter de leur adoption.	CWG		Cette question devrait être examinée dès que les amendement de la Convention auront été convenus.		À décider dès que l'ensemble d'amendements actuels aura été adopté.		
	90. S'assure que les amendements à la Convention de l'ICCAT portant sur la prise de décisions et les procédures d'objection soient provisoirement appliqués à compter de leur adoption officielle.	CWG	M	Cf. recommandation 1 (b) pour les actions proposées		À décider dès que l'ensemble d'amendements actuels aura été adopté.		

SUIVI DE L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES									PLE_107/2019	
SCRS										
Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires	
Collecte et partage des données	6. bis Le Comité conclut que l'ICCAT est très performante en termes de formulaires convenus et de protocoles de collecte de données, mais, en dépit des progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire particulièrement dans le cas des espèces accessoires et des rejets.	SCRS		M						<ul style="list-style-type: none"> • Des istiophoridés font l'objet de limites de capture et sont souvent des prises accessoires. Ces limites peuvent avoir modifié les pratiques de rejet des flottilles de pêche. Malheureusement, peu de CPC déclarent les rejets (morts ou vivants). • Des informations précises sur les rejets pour les tâches I et II nécessitent des observateurs en mer. Les espèces d'istiophoridés sont des occurrences rares ; elles ont donc besoin d'une plus grande couverture d'observateurs et d'une déclaration plus complète que ce qui est fourni actuellement. • Des espèces de makaires font l'objet d'un programme de rétablissement qui prévoit des remises à l'eau de spécimens vivants. Par conséquent, les espèces de makaires ont besoin de plus d'informations sur les rejets vivants que toute autre espèce de l'ICCAT. • Des initiatives de renforcement des capacités en cours (p.ex. JCAP, fonds pour les données des États-Unis) visent à améliorer la collecte et la déclaration des données dans les pays côtiers en développement. Cette collecte de données peut être axée sur plusieurs groupes d'espèces, à savoir les principales espèces de thonidés, mais peut également inclure les espèces de prises accessoires telles que les requins et les istiophoridés. • Pour enregistrer et déclarer toutes les prises accessoires (rejets morts y compris), il est nécessaire d'établir des programmes d'observateurs à bord. Si l'élaboration de ces programmes pose problème, il est possible d'envisager des méthodes alternatives telles que le système de suivi électronique (EMS).
	7. Le Comité considère que des progrès majeurs sont nécessaires en matière de disponibilité des données et recommande une simplification et une automatisation du processus de collecte de données de façon systématique et intégrée, seule issue pour améliorer sensiblement la qualité et l'exhaustivité des données. Ceci pourrait s'avérer impossible pour les flottilles artisanales mais devrait être possible pour la plupart des flottilles des CPC développées.	SCRS		S	Le Secrétariat et le SCRS devraient collaborer pour identifier les lacunes existantes dans les processus, les procédures et les mécanismes de collecte et de déclaration des données au niveau de la Commission ainsi que les améliorations possibles.	Les CPC devraient également envisager d'apporter des améliorations dans leurs programmes nationaux de collecte de données, le cas échéant.				<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible d'améliorer les données pour les flottilles artisanales/de petits métiers. Les récentes initiatives de l'ICCAT visent à améliorer la collecte des données pour ces flottilles en Afrique de l'Ouest et dans les Caraïbes ont été efficaces mais doivent continuer à être appuyées et élargies. • Des initiatives de renforcement des capacités en cours (p.ex. JCAP et fonds pour les données des États-Unis) visent à améliorer la collecte et la déclaration des données dans les pays côtiers en développement.
Programmes de rétablissement	49. Le Comité recommande que l'ICCAT convienne d'un plan de travail global pour tous les stocks pour le SCRS et la Commission, à l'initiative de la WCPCF. En plus de garantir une approche cohérente dans tous les stocks, ce plan pourrait impliquer, simultanément, toutes les CPC dans ce processus fondamental.	SCRS		S	Renvoyer au SCRS afin qu'il envisage de développer un plan de travail couvrant tous les stocks.	La feuille de route adoptée par la Commission en 2016 jette les bases de ces travaux.			<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible d'améliorer les données pour les flottilles artisanales/de petits métiers. Les récentes initiatives de l'ICCAT visant à améliorer la collecte de données pour ces flottilles en Afrique de l'Ouest et dans les Caraïbes ont été efficaces mais doivent être poursuivies afin de continuer à recevoir un appui et afin d'être élargies. 	

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Tortues marines	52. Le Comité considère que cette question concerne toutes les ORGP thonières et que les connaissances et expériences doivent continuer à être partagées entre les ORGP.	SCRS		S/M	Renvoyer au SCRS afin qu'il collabore avec d'autres ORGP thonières le cas échéant et qu'il recueille et évalue les informations pertinentes.	Cela devrait être examiné dans le cadre du processus de Kobe.			
	53. Le Comité constate qu'il n'existe aucune estimation fiable de la mortalité de ces espèces due à la palangre et il recommande de concevoir un programme à durée limitée pour estimer la mortalité des oiseaux de mer et des tortues marines dans les pêcheries palangrières de l'ICCAT. Ce programme devrait durer un an, au moins, et prévoir une couverture accrue et suffisante par les observateurs afin d'estimer la mortalité des oiseaux de mer et des tortues marines provoquée par toutes les principales flottilles. Cette couverture accrue par les observateurs permettrait aussi de fournir des informations relatives à l'impact des pêcheries de l'ICCAT sur d'autres composantes de l'écosystème.	SCRS		M	Renvoyer au SCRS afin qu'il évalue la raison d'être de cette recommandation et, au besoin et si cela est opportun, envisage le développement d'un programme de collecte de données pour la pêcherie concernée.	Le SCRS réalise déjà quelques travaux dans ce domaine.	La Commission devrait continuer à apporter un appui financier au travail collaboratif en cours entre les scientifiques, notamment en ce qui concerne les interactions avec les tortues marines. La Commission devrait encourager d'autres CPC à participer à ce processus collaboratif. Il est prévu de commencer à organiser en 2020 une série d'ateliers pour les CPC et les scientifiques nationaux souhaitant collaborer à l'analyse conjointe de données d'observateurs détaillées relatives aux tortues marines.		L'estimation du SCRS du niveau de couverture requis pour estimer le nombre d'interactions avec des espèces rares est supérieure à 85%, contrairement à l'exigence actuelle de 5% qui n'est pas entièrement atteinte. La première priorité est que toutes les CPC remplissent l'exigence actuelle de couverture par observateur et déclarent complètement à l'ICCAT.
Oiseaux de mer	55. Le Comité considère que cette question concerne toutes les ORGP thonières et que les connaissances et expériences doivent continuer à être partagées entre les ORGP.	SCRS		S	Renvoyer au SCRS afin qu'il collabore avec d'autres ORGP thonières le cas échéant et qu'il recueille et évalue les informations pertinentes.	Cela devrait être examiné dans le cadre du processus de Kobe.			
	56. Le Comité réitère sa recommandation sur un programme à durée limitée visant à estimer la mortalité des oiseaux de mer et des tortues marines dans les pêcheries palangrières de l'ICCAT.	SCRS		M	Cf. recommandation 53 ci-dessus pour les actions proposées		La Commission devrait continuer à apporter un appui financier au travail collaboratif en cours entre les scientifiques, notamment en ce qui concerne les interactions avec les oiseaux de mer. La Commission devrait encourager d'autres CPC à participer à ce processus collaboratif. Une série d'ateliers ont été organisés en 2018 et 2019 avec différents scientifiques nationaux de différentes CPC de l'ICCAT, qui ont commencé à travailler sur une analyse conjointe pour évaluer l'efficacité des mesures actuelles d'atténuation des prises accessoires d'oiseaux de mer. L'objectif est de terminer l'analyse d'ici 2020 et de fournir une réponse à la Commission et dans un document scientifique. Des travaux similaires devraient débiter en 2020 pour les tortues marines.		L'estimation du SCRS du niveau de couverture requis pour estimer le nombre d'interactions avec des espèces rares est supérieure à 85%, contrairement à l'exigence actuelle de 5% qui n'est pas entièrement atteinte. La première priorité est que toutes les CPC remplissent l'exigence actuelle de couverture par observateur et déclarent complètement à l'ICCAT.

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Meilleur avis scientifique	111. Le Comité note que les estimations des prospections aériennes dans les zones de frai pourraient être très utiles pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée et recommande que des efforts soient déployés pour calculer un indice utilisable et que la collecte des données se poursuive.	SCRS		S	Renvoyer au SCRS afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent.	Le SCRS continue d'insister sur la nécessité de développer des indices d'abondance indépendants des pêcheries tels que les prospections aériennes.			<ul style="list-style-type: none"> On a essayé d'utiliser des indices larvaires issus de prospections indépendantes des pêcheries lors de la dernière évaluation du stock d'espadon (2017), mais n'ont pas été utilisés cette fois-là. Le plan de travail sur l'espadon indique que le travail se poursuivra concernant cet indice et envisagera son utilisation lors de la prochaine évaluation du stock.
	112. Le Comité réitère la recommandation du Comité de 2008, selon laquelle les réunions d'évaluation du SCRS devraient être mieux équilibrées en termes de la participation de scientifiques ayant des connaissances des pêcheries et d'expérience en modélisation.	SCRS		S/M	Renvoyer au SCRS pour qu'il formule un avis aux CPC/à la Commission en ce qui concerne les participants clés dont la présence est nécessaire aux réunions scientifiques et en ce qui concerne d'autres questions pertinentes. Le STACFAD devrait évaluer les implications financières.				<ul style="list-style-type: none"> Le groupe d'espèces sur les istiophoridés note ces dernières années une absence de participation des pays qui représentent une part importante de la prise d'espèces d'istiophoridés et qui ont produit des indices d'abondance qui ne sont pas mis à jour. Le groupe veut encourager la participation de toutes les CPC dont les pêcheries interagissent avec les istiophoridés. Le SCRS devrait envisager des mécanismes pour encourager les scientifiques de toutes les CPC à s'engager dans les travaux en appui au groupe d'espèces sur les istiophoridés.
	113. Le Comité recommande de recourir à une évaluation de la stratégie de gestion pour quelques stocks afin d'estimer les coûts/bénéfices de la collecte de données plus détaillées.	SCRS		S/M	Renvoyer au SCRS pour qu'il examine cette question, particulièrement lors de la réalisation de MSE, et fournisse des conseils au SWGSM sur les conclusions.				<ul style="list-style-type: none"> Le groupe d'espèces sur les istiophoridés a convenu que la MSE pour les espèces d'istiophoridés devrait tenir compte du plan stratégique global de la MSE avant que le SCRS puisse être invité à s'engager dans un tel processus de MSE. Un grand nombre d'experts engagés dans des évaluations d'istiophoridés et qui pourraient potentiellement participer à des MSE sur les istiophoridés sont déjà impliqués dans les autres processus de MSE à l'ICCAT.
Initiatives en matière de renforcement des capacités	119. Le Comité recommande la mise en place de projets spécifiques de parrainage visant à inclure des personnes en formation dans les équipes d'évaluation des stocks.	SCRS		M/L	Renvoyer au SCRS pour avis sur le bien-fondé de cette idée et la façon dont elle peut être mise en œuvre efficacement. Le STACFAD devrait évaluer les implications financières.	Le SCRS a réalisé quelques formations sur les techniques d'évaluation des stocks dans le passé.			JCAP-2 envisage une formation à plus long terme des scientifiques de pays en développement intégrée dans des masters ou des doctorats.
	120. Le Comité recommande que l'ICCAT développe des mécanismes spécifiques visant à s'assurer qu'un plus grand nombre de scientifiques dotés de connaissances sur les pêcheries participent aux réunions d'évaluation des stocks et fassent partie des équipes d'évaluation.	SCRS		S/M	Renvoyer au SCRS pour qu'il formule un avis aux CPC/à la Commission en ce qui concerne les participants clés dont la présence est nécessaire aux réunions scientifiques et en ce qui concerne d'autres questions pertinentes. Le STACFAD devrait évaluer les implications financières.	Lié à la recommandation 112			Le SCRS a demandé à la Commission de dégager des fonds supplémentaires pour renforcer le fonds de participation aux réunions et permettre à un plus grand nombre de scientifiques spécialistes des pêches CPC en développement d'assister à ses réunions. En outre, le SCRS a également encouragé les Parties contractantes développées à inclure davantage de scientifiques spécialistes des pêches dans leurs délégations participant aux réunions du SCRS.

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
	121. Le Comité recommande également qu'une formation officielle sur l'évaluation des stocks soit dispensée, dans la mesure du possible, en coopération avec d'autres organisations.	SCRS		M	Renvoyer au SCRS pour avis sur le bien-fondé et la façon dont elle peut être mise en œuvre efficacement. Le STACFAD devrait évaluer les implications financières.		Le Secrétariat travaille avec le SCRS sur un plan de formation sur l'évaluation des stocks à mettre en œuvre en 2019.		Un financement sera nécessaire pour le mettre en œuvre. Cf. point 119 ci-dessus. JCAP-2 a la possibilité d'un financement et d'une formation à plus long terme. Le SCRS a demandé au Secrétariat que l'expert en dynamique des populations du Secrétariat prépare un plan de renforcement des capacités. Cependant, le SCRS reconnaît que la charge de travail actuelle du personnel du Secrétariat rend cette tâche difficile.
Mise en œuvre de la Rés. 11-17	123. Le Comité recommande que les scénarios des modèles qui constituent le fondement de l'avis du SCRS soient publiés, de manière facilement accessible, sur le site web de l'ICCAT. Les scénarios des modèles les plus récents devraient être inclus, mais au fur et à mesure de l'actualisation des évaluations les scénarios antérieurs devraient aussi être disponibles.	SCRS		S	Renvoyer au SCRS afin qu'il prenne les mesures qui s'imposent.	Ce travail est déjà en cours de réalisation en 2017.			Le Secrétariat doit mettre à jour tous les jeux de données pertinents en utilisant les évaluations dans une plateforme GitHub.
	124. Le Comité recommande que l'ICCAT coopère avec d'autres organisations chargées des évaluations des stocks afin de développer un cadre d'évaluation des stocks intégré dans lequel tous les modèles actuels pourraient être exécutés et de nouveaux modèles intégrés, tout en faisant preuve de transparence quant aux données et paramètres utilisés dans le cadre des divers postulats.	SCRS		S	Renvoyer au SCRS pour examen et avis sur cette question. Le Secrétariat devrait l'assister dans son travail si cela s'avère nécessaire.				
	125. Le Comité recommande que l'ICCAT envisage d'adopter un système, en engageant des scientifiques d'organisations externes, d'universités ou autres aux fins de l'examen des évaluations du SCRS.	SCRS		S	Renvoyer au SCRS pour examen et mise à jour des Termes de référence actuels pour ces examinateurs.	Un mécanisme existe déjà pour les examinateurs externes participant aux évaluations de stocks du SCRS.			L'ICCAT invite régulièrement des experts externes indépendants pour réviser les évaluations de stocks du SCRS (p.ex. évaluation du thon obèse en 2018; évaluation de l'albacore en 2019).

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Tendances de l'état de ces espèces non ciblées	4. Le Comité recommande d'appliquer systématiquement l'approche de précaution pour les espèces associées étant donné que les évaluations de ces espèces sont très incertaines et que leur état est souvent méconnu.	PA4	SCRS	M	Même si la direction est assumée par le PA4, renvoyer au SCRS pour qu'il formule un avis sur la façon d'aider à appliquer une approche de précaution aux espèces non ciblées pertinentes.	Cela concerne les espèces associées pertinentes telles que définies dans l'évaluation.			<ul style="list-style-type: none"> • L'avis formulé sur les captures d'istiophoridés a généralement été suivi par la Commission. • Cependant, les évaluations d'istiophoridés ont tendance à être parmi les plus incertaines de toutes les évaluations menées à l'ICCAT. Par conséquent, les limites de capture devraient être plus prudentes que pour les autres espèces. En général, la Commission n'a pas exercé plus de précautions pour les istiophoridés que pour d'autres espèces. • En outre, les récentes ponctions de makaires bleus ont dépassé les niveaux de capture qui, selon les prévisions de 2011 du SCRS, permettraient au stock de se rétablir (2.000 t ou moins, rejets morts y compris). Le SCRS souligne à la Commission que la surconsommation persistante compromettra le rétablissement du stock et pourrait conduire à de nouvelles chutes du stock. • La Commission devrait envisager d'autres mesures de gestion telles que des fermetures spatio-temporelles ou des modifications d'engins (hameçons circulaires) pour réduire la mortalité par pêche du makaire bleu. • Le nouvel amendement à la Convention de l'ICCAT mentionne une approche de précaution.
Thon obèse	12. Le Comité recommande que le thon obèse, qui est pêché en association avec des juvéniles d'albacore et de listao sous DCP, fasse partie de la stratégie de gestion à long-terme des stocks de thonidés tropicaux.	SWGSM	SCRS	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet.	Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.			
	15. Notant que l'ICCAT a mis en place un Groupe de travail sur les DCP, le Comité recommande à l'ICCAT d'accorder la plus haute priorité à ces travaux, tout en poursuivant, en parallèle, l'initiative menée dans toutes les ORGP thonières visant à collecter des informations, des connaissances et des approches aux fins d'une gestion efficace des DCP dans les pêcheries de thonidés tropicaux à une échelle mondiale.	PA1	SCRS	S	Des travaux sur des questions liées aux DCP sont déjà en cours de réalisation, notamment dans le contexte du groupe de travail sur les DCP. Ces travaux devraient être poursuivis et la Sous-commission 1 devrait les examiner dans le cadre des discussions sur les mesures de conservation et de gestion concernant les pêcheries de thonidés tropicaux.	Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.			Le SCRS réalisera une analyse à présenter à la Commission
Albacore	18. Le Comité recommande que l'albacore, qui est pêché en association avec des juvéniles de thon obèse et de listao sous DCP, fasse partie de la stratégie de gestion à long-terme.	SWGSM	SCRS	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet.	Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.			En 2017, l'ICCAT a accueilli la première réunion du Groupe de travail conjoint des ORGP thonières sur les DCP. En 2019, des délégués de CPC de l'ICCAT ont participé à la deuxième réunion du Groupe de travail technique sur les DCP à San Diego.
Listao	21. Le Comité recommande que le listao, qui est pêché en association avec des juvéniles d'albacore et de thon obèse sous DCP, fasse partie de la stratégie de gestion à long-terme.	SWGSM	SCRS	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet.	Le GT-DCP devrait également travailler sur cette question en collaboration avec la Sous-commission 1.			

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Espadon de l'Atlantique Sud	27. Le Comité prend note de la sous-consommation élevée pouvant être transférée d'une année sur l'autre (30%, et voire 50% à compter de 2013). Le Comité pense que cette disposition est contraire à une gestion solide, compte tenu des grandes incertitudes liées à l'évaluation et des sous-consommations/surconsommations plus modestes autorisées pour les autres stocks de l'ICCAT (de l'ordre de 10 ou 15%).	PA4	SCRS	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen lors des discussions sur les mesures de conservation et gestion en 2017, mais une contribution du SCRS pourrait s'avérer nécessaire à moyen terme.	La Rec. 16-04 arrive à échéance en 2017.	Le résumé exécutif actuel sur l'espadon de l'Atlantique indique que « Le Comité reconnaît également que l'avis ci-dessus ne prend pas en considération (...) les reports de quota (15% dans l'Atlantique Nord), les transferts de quotas entre les délimitations de gestion des stocks Nord et Sud ni le quota total cumulé, incluant le quota attribué aux « autres CPC » et qui dépasserait le TAC s'il était atteint. Le Comité souligne l'importance de cette incertitude, compte tenu notamment du fait que la biomasse actuelle (2015) estimée est proche de BPME. »		Le résumé exécutif actuel sur l'espadon de l'Atlantique mentionne et alerte la Commission sur ces questions.
Espadon de la Méditerranée	30. Le Comité encourage l'ICCAT à intensifier ses efforts aux fins de l'amélioration de la base de données scientifiques et sur les pêcheries pour ce stock. Il approuve la recommandation du SCRS visant à un suivi rapproché de la pêche et à ce que toutes les CPC déclarent de la façon pertinente à l'ICCAT tous les éléments ayant trait à la mortalité de l'espadon de la Méditerranée.	PA4	SCRS	M	Renvoyer à la Sous-commission 4 afin qu'elle examine les lacunes dans la collecte et la déclaration des données et les moyens de les combler.	Le COC, le SCRS, le Secrétariat et/ou les CPC pourraient également avoir un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la cette Recommandation. Le SCRS va réaliser une évaluation en 2019.	Une évaluation du stock d'espadon de la Méditerranée est prévue en 2020.		En 2019, l'ICCAT a émis un contrat à court terme visant à la récupération des données historiques sur l'espadon de la Méditerranée de la pêche palangrière de l'UE-Italie.
Germon de la Méditerranée	35. Le Comité réitère la recommandation formulée par le Comité de 2008 visant à ce que l'ICCAT s'assure que ce stock n'est pas surpêché et ne fasse pas l'objet d'une surpêche.	PA2	SCRS	S	Renvoyer à la Sous-commission 2 pour examen en 2017 des mesures de conservation et gestion sur la base des résultats de l'évaluation.	Le SCRS réalise actuellement des travaux à ce sujet.	Évaluation du stock réalisée en 2017 et adoption de la Rec. 17-07 prévoyant une augmentation importante, mais graduelle, des TAC.		Une nouvelle évaluation aura lieu en 2020.
Makaire bleu et makaire blanc	38. Le Comité appuie le conseil du SCRS selon lequel l'ICCAT devrait encourager activement ou rendre obligatoire l'utilisation d'hameçons circulaires à courbure désaxée dans les pêcheries palangrières afin de réduire la mortalité des makaires remis à l'eau.	PA4	SCRS	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen dans le cadre des discussions sur les mesures de conservation et gestion sur la base des résultats des nouvelles évaluations.				<ul style="list-style-type: none"> Le groupe d'espèces sur les istiophoridés continue d'appuyer l'utilisation des hameçons circulaires à courbure dans l'axe, car ils réduiront la mortalité des poissons remis à l'eau vivants et augmenteront la probabilité que les poissons soient remontés vivants.

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Programmes de rétablissement	47. Le Comité recommande que l'ICCAT s'éloigne de la gestion réactionnelle actuelle visant à re-rétablir l'état des stocks par des programmes de rétablissement et se rapproche d'une politique plus proactive visant à développer des stratégies de gestion exhaustives à long terme pour les principaux stocks. Ces stratégies de gestion englobent les objectifs de gestion, les règles de contrôle de l'exploitation, la méthode d'évaluation des stocks, les indicateurs des pêcheries et le programme de suivi.	SWGSM	SCRS	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet; Concerne également les futurs travaux des Sous-commissions.				
	48. Le Comité recommande que l'ICCAT accorde la priorité au développement d'une stratégie à long terme pour les stocks de thonidés tropicaux.	SWGSM	SCRS	S/M	Renvoyer au SWGSM et à la Sous-commission 1 qui réalisent déjà actuellement des travaux à ce sujet.				
Oiseaux de mer	54. Le Comité félicite l'ICCAT pour les mesures mises en place à ce jour et recommande de poursuivre son engagement à réduire encore davantage la mortalité des oiseaux de mer en perfectionnant les mesures d'atténuation existantes.	PA4	SCRS	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen sur la base de la contribution du SCRS, si cela s'avère nécessaire.		Une série d'ateliers ont été organisés en 2018 et 2019 pour utiliser les données d'observateurs nationaux de différentes CPC afin d'évaluer l'efficacité des mesures en vigueur d'atténuation de la mortalité des oiseaux de mer. Les résultats finaux devraient être fournis en 2020.		
Pollution, gaspillage et engins rejetés	57. Le Comité prend note des mesures adoptées par l'ICCAT à ce jour et recommande que l'ICCAT élargisse l'ensemble de ses mesures en traitant de ses questions de réglementation. À ce titre, le Comité renvoie à la mesure CM 26-01 de la CCAMLR sur la protection générale de l'environnement pendant les opérations de pêche.	COM	SCRS	M	Renvoyer à la Commission pour examen. Le GT sur les DCP donne également suite à cette question et devrait être orienté par la Sous-commission 4. Des travaux sont également en cours dans le cadre du processus de Kobe.				
Confidentialité	97. Envisage de nouvelles améliorations, par exemple en diffusant davantage de données et de documents et, en ce qui concerne les documents, d'expliquer les raisons de la classification de certains documents comme confidentiels.	COM	SCRS	M	Renvoyer la question à la Commission/au PWG et au SCRS afin de commencer à examiner les règles de l'ICCAT en matière de confidentialité et leur application. Les ajustements nécessaires peuvent être identifiés, le cas échéant.				

Chapitre du rapport	Recommandations	Direction	Responsabilité secondaire du SCRS	Calendrier	Prochaines étapes proposées	Observations	Actions à prendre, ou déjà prises	État d'achèvement après la réunion annuelle	Commentaires
Confidentialité	98. Réalise un examen de ses Normes et procédures sur la confidentialité des données, comme cela est envisagé au paragraphe 33, aux fins d'harmonisation entre les ORGP thonières et conformément à la Rec. KIII-1. Dans le cadre de cet examen, elle devrait adopter, le cas échéant, une Politique en matière de sécurité des informations (ISP) de l'ICCAT.	PWG	SCRS	M	Renvoyer la question au PWG et au SCRS afin de commencer à examiner les règles de l'ICCAT en matière de confidentialité et leur application. Les ajustements nécessaires peuvent être identifiés, le cas échéant.				Le SCRS révisé actuellement les règles et procédures concernant la protection, l'accès et la diffusion des données compilées par le Secrétariat.
Présentation de l'avis scientifique	115. Le Comité recommande de soutenir vivement les règles de contrôle de l'exploitation par le biais de l'évaluation de la stratégie de gestion.	SWGSM	SCRS	S	Renvoyer au SWGSM et aux Sous-commissions pour examen. Des travaux sur cette question sont en cours.				
Adéquation SCRS et Secrétariat	117. Le Comité recommande de convenir de directives/processus explicites pour l'attribution des ressources scientifiques du Secrétariat à chaque espèce.	COM	SCRS	S	La Commission étudiera les mesures adéquates qu'il convient de prendre, ce qui inclut le renvoi au SCRS afin d'obtenir sa contribution à ce sujet.				
	118. Le Comité recommande que l'ICCAT évalue les avantages d'externaliser ses évaluations des stocks à un prestataire de services scientifiques tout en maintenant le SCRS en tant qu'organe chargé de formuler l'avis basé sur les évaluations des stocks.	COM	SCRS	M	Afin d'obtenir un complément d'information, le SCRS devrait fournir un avis sur les avantages et les inconvénients d'une perspective scientifique et le STACFAD d'une perspective financière. La Commission coordonnera l'action entre les organes.				<ul style="list-style-type: none"> • Le SCRS est défavorable à l'externalisation de l'évaluation dans son ensemble. Le système actuel garantit la contribution de nombreux scientifiques dotés des connaissances pertinentes sur les poissons et les pêcheries faisant l'objet des évaluations. • Le SCRS appuie le recours à des experts externes ayant des connaissances spécialisées lorsque cela s'avère nécessaire et il soutient également le processus actuel d'évaluation par les pairs. • La présence d'évaluateurs pairs pendant l'évaluation est fortement préférée.